

"Rien n'est plus efficace pour faire fuir le travail que la pure incompétence"

Scott ADAMS



Numéro 53



Février 2010

Vous pourrez constater, à la lecture de ce nouveau numéro que, d'une part, les «prédictions» soi-disant alarmistes du SNADCGT concernant l'avenir des missions et par-là même l'avenir des services, vont malheureusement s'avérer justes, et que, d'autre part, ce que nous pensions depuis un certain temps, c'est qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion «DOUANE» ...s'avère également juste ...

Une fois encore, lors d'un CTPS/DI, les pseudos pilotes, vont montrer les limites de leurs compétences, avouant même, par la force des choses, que les décisions prises, tant en matière d'implantation de services que de calculs de charges, etc ... n'ont pas été les bonnes ...!!!

En effet, ils ont admis, ce que le SNADCGT s'efforçait de leur démontrer depuis bien longtemps, que les chiffres leur servant de base étaient FAUX ... ARCHI-FAUX ...Soit ...

Mais ne vous faites tout de même pas d'illusion, ce n'est pas ce qui va les arrêter... le service Public et les conditions de travail de leurs agents, ne sont pas leurs préoccupations premières et loin s'en faut ... Rien ne remplacera, à leurs yeux ébahis, la performance et la rentabilité ...

Mais d'ores et déjà nous invitons chaque agent à s'exprimer dans chaque réunion même informelle, à pousser dans chaque service à l'organisation de réflexions internes sur l'organisation et les conditions de travail.

**Emparez-vous de la question avant que d'autres ne réfléchissent à votre place et sans vous !
Il n'y aura pas de séance de rattrapage ... !!!**

Sommaire :

- Page 1 : Edito par J. Durand.
- Page 2 : Les retraites en or de l'europe.
- Page 3 : Exemplarité ... par M. CABROL
- Page 4 : Art. des «ECHOS» du 01/02/10
- Page 5 : Déclaration liminaire CTPS/DI
- Page 6 : Compte-rendu CTPS/DI du 02/02/10
- Page 7 : Les tableaux... Primes et effectifs de référence.

Agenda :

(ndlr : pour savoir à quelle sauce vous allez être ... liquidez ...)

Début mars : Groupe de Travail VITI/CI

Dans «la foulée» : CTPS/DR «réorganisation»

Ensuite : CTPS/DI.

Le 23 mars (ou avant...!?) ... **GREVE**

RETRAITES en OR

Les technocrates européens jouissent de véritables retraites de nababs...Même les parlementaires qui, pourtant, bénéficient de la "Rolls" des régimes spéciaux, ne reçoivent pas le tiers de ce qu'ils touchent... C'est dire !

Giovanni Buttarelli, qui occupe le poste de "contrôleur adjoint de la protection des données", aura acquis après seulement 1 an et 11 mois de service (en novembre 2010), une retraite de 1 515 € / mois. L'équivalent de ce que touche, en moyenne, un salarié français du secteur privé après une carrière complète (40 ans). Son collègue, Peter Hustinx, vient de voir son contrat de cinq ans renouvelé. Après 10 années, lui aura droit à près de 9 000 € de retraite / mois. C'est simple, plus personne ne leur demande des comptes et ils ont bien décidé d'en profiter. C'est comme si, pour leur retraite, on leur avait fait un chèque en blanc. En plus, beaucoup d'autres technocrates profitent d'un tel privilège :

1. Roger Grass, greffier à la Cour de justice européenne, va toucher 12 500 € de retraite par mois.

2. Pernilla Lindh, juge au Tribunal de première instance, 12 900 € / mois.

3. Damaso Ruiz-Jarabo Colomer, avocat général, 14 000 € / mois.

4. Etc.

Consultez la liste :

http://www.sauvegarde-retraites.org/docs/Retraite_Hauts_fonctionnaires_europeens_Annexe_3_Etude_27.pdf

Pour eux, c'est le jackpot. En poste depuis le milieu des années 1990, ils sont assurés de valider une carrière complète et, donc, d'obtenir le maximum : 70 % du dernier salaire.

Car, c'est à peine croyable ...

Non seulement leurs pensions crèvent les plafonds mais il leur suffit de 15 années et demie pour valider une carrière complète alors que pour vous, comme pour moi, il faut se tuer à la tâche pendant 40 ans et, bientôt, 41 ans.

Face à la faillite de nos systèmes de retraite, les technocrates de Bruxelles recommandent l'allongement des carrières : 37,5 ans, 40 ans, 41 ans (en 2012), 42 ans (en 2020), etc.

Mais, pour eux, pas de problème, le taux plein c'est 15,5 ans...

De qui se moque-t-on ?

A l'origine, ces retraites de nababs étaient réservées aux membres de la Commission européenne puis, au fil des années, elles ont également été accordées à d'autres fonctionnaires. Maintenant, ils sont toute une armée à en profiter : juges, magistrats, greffiers, contrôleurs, médiateur, etc.

Mais le pire, dans cette affaire, c'est qu'ils ne cotisent même pas pour leur super retraite. Pas un centime d'euro, tout est à la charge du contribuable...

Nous, nous cotisons plein pot toute notre vie et, au moindre retard de paiement, c'est la déferlante : rappels, amendes, pénalités de retard, etc.

Aucune pitié. Eux, ils (se) sont carrément exonérés.

On croit rêver !

Rendez-vous compte, même les magistrats de la Cour des comptes européenne qui, pourtant, sont censés contrôler si les dépenses de l'Union européenne sont légales, faites au moindre coût et pour l'objectif auxquelles elles sont destinées...profitent du système et ne paient pas de cotisations.

Et, que dire de tous ces technocrates qui ne manquent pas une occasion de jouer les "gendarmes de Bruxelles" et ne cessent de donner des leçons d'orthodoxie budgétaire alors qu'ils ont les deux mains, jusqu'aux coudes, dans le pot de confiture

A l'heure où l'avenir de nos retraites est gravement compromis par la violence de la crise économique et la brutalité du choc démographique, les fonctionnaires européens bénéficient, à nos frais, de pensions de 12 500 à 14 000 € / mois, après seulement 15 ans de carrière et sans même cotiser...

C'est une pure provocation ! L'objectif est d'alerter tous les citoyens des états membres de l'Union Européenne.

Sauvegarde Retraites a réalisé une étude précise et très documentée qui prouve par "A+B" l'ampleur du scandale.

L'intégralité du rapport se trouve ci-dessous :

<http://www.lepoint2.com/sons/pdf/Etude-Hauts-Fonctionnaires-Europeens.pdf>

«EXEMPLARITE»

A la lecture de ce document nous constatons qu'il existe deux mondes bien différents. Celui des ELITES ELUES et celui des CITOYENS COCUS.

En effet ce sont ces ELITES qui pensent pour vous, en proposant, en votant des lois concernant votre avenir, votre santé, votre éducation, votre protection sociale, votre identité nationale etc... Ce sont eux qui, par ces textes sont normalement garants de votre épanouissement et de votre bien être dans notre société.

Or que constate-t-on aujourd'hui ? Que nous sommes bien loin des préoccupations du citoyen lambda et de ce que désire le Peuple.

Notre Gouvernement n'a de cesse que de remettre en cause et réduire en cendres les acquis sociaux établis après guerre par le Conseil National de la Résistance. Ces acquis ayant permis à notre pays d'être précurseur en matière de Politique Sociale. (conventions collectives et salariales, congés payés, sécurité sociale, services publics, loisirs vacances)

Ainsi, petit à petit, ce qui faisait l'originalité de la France, sous prétexte de l'Europe et de la Mondialisation, s'est soldé pour les citoyens français par un nivellement par le bas.

Nous précisons pour les CITOYENS COCUS et non pas pour les élus ELITES ELUS

Ceux-ci pour réduire les déficits exorbitants de l'Etat dans une situation budgétaire catastrophique ne comptent pas leurs heures et travaillent jours et nuits pour réduire à «peau de balle et peau de chagrin » le peu qu'il nous reste pour survivre dignement.

Par contre ils n'ont aucune honte ni aucune décence pour s'octroyer de nouveaux privilèges.

Alors oui, HONTE à EUX.

Nous pensions qu'ils étaient élus, en priorité, pour servir leurs concitoyens et non pas pour profiter du SYSTEME (qui d'ailleurs devait être moralisé).

NAIFS QUE NOUS SOMMES.

En conclusion nous serions prêts à tous les sacrifices si ces NANTIS montraient l'exemple en faisant les mêmes concessions que le pauvre quidam en admettant que tout le monde doit faire des sacrifices et plus particulièrement les plus aisés.

MESSIEURS DE L'AUTRE MONDE TIREZ LES PREMIERS, MONTREZ L'EXEMPLE ET L'ON VERRA.

Oui,

VOUS NOUS DEVEZ L'EXEMPLARITE ET DE CETTE EXEMPLARITE NAITRA UN CONSENSUS ET L'UNITE NATIONALE

AUX ARMES, CITOYENS ...



A tous ceux qui doutaient encore des intentions du gouvernement à l'égard de ses serveurs ...Article paru dans «les ECHOS», le 1er février ...

Fonctionnaires : la mobilité forcée bientôt mise en oeuvre (01/02/10)

Bercy va prochainement publier le décret mettant en oeuvre la mobilité forcée des fonctionnaires. Le gouvernement va s'appuyer dessus pour donner un second souffle à la réforme de l'État. Les syndicats dénoncent une boîte à outils visant à « faciliter les licenciements ».

En pleine restructuration, l'État met la dernière main à une mesure centrale de sa boîte à outils. Après l'adoption l'été dernier de la loi sur la mobilité des fonctionnaires, le ministère de la Fonction publique, qui dépend de Bercy, va publier, ces prochaines semaines, le décret mettant en oeuvre la réorientation professionnelle des agents dont l'emploi a vocation à être supprimé dans le cadre des réorganisations en cours. Le texte, qui sera finalisé au Conseil supérieur de fonction publique d'État le 11 février, tombe à point nommé : l'État, qui a lancé en décembre la deuxième phase de la révision générale des politiques publiques (RGPP), pourra s'appuyer dessus pour passer à la vitesse supérieure dans sa réforme.

Le décret va considérablement accroître la marge de manoeuvre de l'État employeur. Il l'autorise à placer un fonctionnaire en « mise en disponibilité » (il ne travaille alors plus et perd son salaire) ou en retraite d'office s'il refuse successivement trois offres de mutation à des postes correspondant à son grade. En contrepartie, l'administration lui prodigue un accompagnement personnalisé (lire ci-contre). Une fois en disponibilité, l'agent qui refuserait à nouveau trois postes en vue de sa réintégration pourra être licencié.

Climat social déjà très dégradé

Sur ces points, le dispositif s'inspire de la notion d'« offre raisonnable d'emploi » en vigueur (dans les textes mais pas en pratique) pour les chômeurs dans le secteur privé. Le projet de décret développe aussi les possibilités, durant la période dite de « réorientation », d'envoyer des agents de l'État effectuer des missions dans une administration territoriale ou dans un hôpital. Jusqu'ici, de telles missions se faisaient uniquement sur la base du volontariat.

Cette approche est très contestée par les syndicats, au même titre que de nombreuses autres mesures de la loi sur la mobilité, comme les possibilités accrues de recours à des contractuels et à des intérimaires. La CGT dénonce « une loi facilitant les licenciements ». Elle craint que le dispositif ne soit utilisé abusivement dans des administrations ne subissant que des réorganisations de façade, ou encore que les postes proposés à des fonctionnaires ne soient volontairement inadaptés - par exemple « en les envoyant à l'autre bout de la France » - afin de les pousser vers la sortie.

Ces dispositions risquent de tendre encore plus un climat social déjà très dégradé. A quelques semaines de l'ouverture des nouvelles négociations salariales triennales, les syndicats ne se font guère d'illusions sur le sujet, tant Bercy reste ferme sur sa volonté de limiter les dépenses et de miser surtout sur la rémunération au mérite. Sans oublier, bien sûr, la réforme des retraites, déjà dans toutes les têtes. Les syndicats vont lancer des réunions sur cette question pour tenter de retrouver une unité qui leur fait aujourd'hui défaut.

Les Échos

Un accompagnement renforcé

L'administration établira un projet personnalisé d'évolution professionnelle avec les agents menacés par une restructuration. Ce document constituera sa « feuille de route » durant la période de réorientation professionnelle et définira les types d'emplois, d'activités et de responsabilités qui peuvent lui être proposés pour sa reconversion. Le fonctionnaire continuera de percevoir durant cette période son traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial et les primes et indemnités afférentes à son grade. Un entretien de suivi sera organisé au moins tous les deux mois. L'agent devra s'engager à suivre toutes les actions d'accompagnement prévues par le projet personnalisé et rester à la disposition de son administration, qui peut notamment lui demander d'accomplir des missions, y compris pour une autre administration. Il sera prioritaire pour les actions de formation et de validation des acquis de l'expérience nécessaires à sa reconversion.

SNADCGT MONTPELLIER - PERPIGNAN

Monsieur le président,

Rassurez-vous, nous allons être brefs...

Au-delà de la politique destructrice, tant pour les personnels que pour les missions douanières, que décide le directeur général et sa clique d'énarques, et que vous faites appliquer au niveau interrégional et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir tout au long de ce CTPS/DI, le SNAD CGT voulait vous informer de divers et variés problèmes que nous rencontrons, depuis quelques temps, notamment à la DR de Montpellier.

Car un CTP comme celui d'aujourd'hui est très important pour tous les personnels, puisqu'il va sceller en quelques sortes, pour un an, les effectifs de nos différents services. Il va leur permettre de mesurer les efforts qu'ils vont devoir faire pour réaliser les objectifs que vous leur avez fixé, avec de moins en moins de moyens. Il va également leur permettre d'évaluer leurs chances de mutations s'ils en espèrent. Mais avant de revenir aux différents problèmes d'ordre de fonctionnement locaux, nous voudrions dénoncer le plus fermement possible, votre complicité dans le démantèlement du service public douanier. Car il s'agit bien de cela. Certes, vous allez nous dire que nous nous en sortons bien, moins 8 emplois sur la DI, mais encore aurait-il fallu que l'effort national soit supporté par toutes les catégories et tous les services. Nous y reviendrons au cours de ce CTPS et nous verrons votre positionnement vis à vis de nos propositions. Quoiqu'il en soit, la machine avance sûrement, et nous aurions aimé que vous fassiez preuve de désobéissance envers ces mesures injustes et néfastes.

Mais comme vous allez nous dire que vous n'y pouvez rien, nous allons venir à nos petits problèmes locaux.

Le dernier en date est la non acceptation du directeur local de Montpellier de retranscrire la réalité des débats lors du CTPS/DR de décembre. Depuis des années que nous siégeons dans ce genre d'instance, c'est à notre connaissance le premier incident de la sorte. C'est à notre très grande surprise, que notre OS assurant le secrétariat adjoint, s'est vu opposer un refus de toutes modifications des termes employés. Aurions nous dit des choses qui dérangent, nos propos ne seraient-ils pas français, pourquoi un tel refus ???

Une belle preuve de dialogue social assurément...

Que dire également de la réception tardive de documents de travail pour ce CTPS/DI. Quand on parle de documents de travail, c'est pour rester polis ... on devrait plutôt parler de sombres tableaux indigestes et inexploitable..., ne reflétant en rien l'activité réelle des services, puisqu'ils n'ont pas été validés par les chefs de services respectifs et qui, nous l'espérons n'ont pas servi de base à un quelconque calcul ...

Nous vous rappelons que le SNAD CGT réclame depuis plus d'un an ces documents, qui auraient dû nous être communiqués avant la mise en place officielle des centres CI VITI. Mais nous y reviendrons au cours de cette réunion. Quant à remettre un pavé de stats aux représentants du personnel, inexploitable, comme cela a été fait à Perpignan, même si cela a le mérite d'exister, l'efficacité reste à démontrer.

Nous avons également appris, par hasard, qu'il y aurait, paraît-il (?!), un groupe de travail VITI/CI, la semaine prochaine, avec les organisations syndicales...sur Montpellier!!! Nous savons que Montpellier a toujours été un fief de la franc-maçonnerie et de ses secrets d'alcôves, mais quand même, en tant qu'organisation syndicale représentative, nous aurions bien aimé être conviés à la discussion...

Ou alors nous gênons, mais il faudrait avoir la franchise de nous le dire.

No comment. En Catalan direm res pus.

Enfin si ..., un commentaire, voire même plusieurs, si c'est cela la définition du dialogue social selon l'administration, nous n'avons décidément ni le même dictionnaire, ni les mêmes valeurs

Par contre, si c'est le simple fait d'un directeur zélé, obnubilé par la performance et traumatisé par CAP 2012 et par les NTM, (vous savez les Nouvelles Techniques de Management,), il serait peut être bon de ne pas en abuser et de remettre de l'ordre dans la maison.

Nous allons donc nous contenter, dans un premier temps, de penser qu'il s'agit de malheureux concours de circonstances qui ne se reproduiront plus, ... tout au moins nous l'espérons

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous tenions à vous en informer officiellement... et c'est pourquoi ... nous ne quitterons pas ce CTPS/DI...

Les représentants du SNAD-CGT

COMPTE-RENDU CTPS/DI du 2 février

Le 2 février 2010, nous étions convoqués à un CTPS/DI avec un ordre du jour très chargé : suivi de la modernisation, présentation des effectifs de référence et du PAE, présentation du BOP 2010, bilan de la FP et enfin questions diverses. Beaucoup de documents nous avaient été communiqués, mais comme souvent beaucoup étaient inexploitables surtout ceux concernant l'environnement CI/VITI.

Alors que dire de ce CTPS/DI qui a duré 5h30 sans interruption !?

Qu'avons nous appris ?

Concernant les nouveaux VICI de Béziers et Montpellier:

Contrairement à ce qui avait été annoncé aux agents, l'enveloppe pour les travaux n'est pas totalement vide (mais contenue avec des apports du CHS le cas échéant), mais bien sûr il faudra faire attention à la façon dont elle sera dépensée (les mots gros travaux de renforcement de structure pour les archives, par exemple, au hasard, en deviendraient presque injurieux...).

Un long débat s'est engagé quant à la méthode employée par l'administration pour la formation des VICI la répartition de la charge de travail entre les différents services restants et la méthode choisie par le DR de Montpellier (qui risque de faire école à Perpignan, voir au delà).

Revenons en à cette dernière avant d'aborder les autres prochainement en CTPS DR et DI.

Des groupes de travail exclusivement administratifs (ou presque), une réflexion purement administrative sans information digne de ce nom des OS, des décisions unilatérales de fermeture de site de l'administration, la négation des instances paritaires mises devant le fait accompli... pour au final enfin reconnaître que tous cela repose sur des chiffres et estimations faux ..

Il faut donc désormais travailler dans l'urgence (d'ici mai) créer de toute pièce des VICI, organiser des locaux à Béziers et Montpellier, réfléchir au contenu d'une organisation en pôles gestion/contrôle pour l'instant presque vide de sens (le modèle Bagnolais opportunément mis en avant par certains étant lui même en plein chamboulement), prévenir les opérateurs et collectivités publiques puis déménager, transférer l'activité sur le nouveau site de Béziers et Montpellier.

C'est donc plus d'un an perdu par l'administration régionale malgré les mises en garde, dans un travail en vase clos sur l'immobilier plutôt que sur l'humain, sur les apparences plutôt que sur le fond des conditions de travail et de l'organisation des VICI le tout sans aucune volonté consultative réelle.

Un an et demi perdu à organiser les suppressions de poste imposées en noyant opportunément les VITI dans la réforme du dédouanement. Cela suffit!

Le SNAD-CGT a exigé que soit repensé le transfert et les conditions du transfert de l'activité du site de Pezenas et l'organisation des VICI. Nous avons exigé la tenue de CTPS/DR puis CTPS/DI sur l'organisation des VICI, site par site dans les 3 mois pour tenter de contrer point par point les dérives des projets actuels. Le DI en a accepté le principe.

La balle est dans son camp pour renouer le contact, s'emparer du dossier et prendre en compte les revendications légitimes de ses agents, dans le temps qui reste.

Nous jugerons ensemble, point par point, de son intention de faire et enfin bien faire.

A suivre dès la semaine prochaine lors d'un premier groupe de travail (10/02)...



La présentation des effectifs de référence :

L'administration nous avait transmis des tableaux où les effectifs de référence étaient notés sans explication aucune! Nous avons donc élaboré notre propre projection des effectifs de référence en supprimant des A+ dans certains services, comme les RR et les Divisions, et nous les avons transformés en agents de catégorie B ou C, que nous avons proposés en redistribution dans les services, où il est évident qu'il y a un manque criant de personnel.

Exercice « virtuel » certes, compte tenu des conditions de vote en CTPS, mais instructif tout de même dans les réactions qu'il suscite lorsqu'il s'agit même simplement d'envisager des économies en cadre supérieurs A+ dans certaines divisions ou recette régionales bien pourvues...

Nous vous laissons imaginer le résultat...

Les primes de restructuration :

Cette année ils ont changé les règles du « jeu »!! Ce ne sont plus les services qui ont des surnombres qui ont vocation à déterminer le nombre de primes, mais uniquement les services qui subissent une réorganisation. tout cela est subtil, mais change considérablement la donne !! Pour ne citer qu'un exemple avec la formation du VICI de Béziers, seuls les agents de Pézenas deviennent primables. No comment

Présentation du Budget 2010 :

Nous vous ferons grâce du détail des sommes allouées au fonctionnement de la DI qui inclut désormais une budgétisation des loyers « virtuels » versés au titre des immeubles domaniaux occupés par la douane, ainsi que d'une gestion nouvelle en groupe de budgétisation par principales dépenses... bref, vous l'aurez compris l'heure est à la restriction (sauf à la « com » CAP 2012) et aux photocopies recto verso...

Nous vous tiendrons informés si, au prochain CTPS, elle veut appliquer cette solution au papier toilette. Affaire à suivre....

RESIDENCES	EFFECTIFS DE REFERENCE						REELS au 31 décembre 2009						Nombre de primes					
	2010						Physiques											
	TOTAL	A+	A	B	C	div	TOTAL	A+	A	B	C	div	TOTAL	A+	A	B	C	div
MONTPELLIER OP CO AG	94	12	29	39	14	0	97	10	30	38	19	0	4		0		4	
MONTPELLIER SRA	2		2				2		2				0					
MONTPELLIER TSI	4		1	3			4		1	3			0					
PEZENAS OP CO AG	0	0	0	0	0	0	8	0	0	5	3	0	7			4	3	
GIGNAC OP CO AG	1			0	1	0	2	0	0	0	2	0	1				1	
ST CHINIAN OP CO AG	1			0	1		3	0	0	1	2		2			1	1	
NIMES OP CO AG	25	2	4	14	4	1	27	2	4	14	6	1	2				2	
BAGNOLS OP CO AG	16	1	2	8	4	1	17	1	2	9	4	1	0					
TOTAL OP CO AG	143	15	38	64	24	2	180	13	39	70	36	2	16	0	0	5	11	0

SERVICES	EFFECTIFS DE REFERENCE 2010						
	TOTAL	dont	cat A+	cat A	cat B	cat C	Autres (*)
DIRECTION :							
Bureaux de la direction régionale	22		4	8	7	3	0
SRA	2			2			
Recette régionale	13		3	1	6	3	
Service régional d'enquêtes (SRE)	12		1	7	3	1	
Groupe d'intervention régional (GIR)	1			1			
Brigade hors rang (BHR)	0					0	
Service technique automobile (STA)	3				1	1	1
Cellule du renseignement et d'orientation des contrôles (CROC SU)	2				2		
sous-total DIRECTION	55		8	19	19	8	1
DIVISION de L'Hérault							
Chef divisionnaire et secrétariat à SETE	4		2	1	1		
Bureau de SETE	22		2	2	10	7	1
Bureau de MONTPELLIER	0		0	0	0	0	
Bureau de MONTPELLIER MEDITERRANEE Aéroport	4			1	3	0	
Centre VITI CI de BEZIERS	16		1	3	7	5	
Recette locale de LUNEL	1					1	
Recette locale de GIGNAC	1					1	
Recette locale de OLONZAC	1					1	
Recette locale de SAINT CHINIAN	1					1	
Recette locale de PEZENAS	0					0	
Centre de viticulture de PEZENAS	0				0		0
Centre VITI CI de MONTPELLIER	17		1	4	8	4	0
Chef de la surveillance douanière (CSD) de SETE	1			1			
Brigade de surveillance intérieure (BSI) de MONTPELLIER	26				8	17	
dont :							
* Motards	10				4	6	
* Maîtres-de-chien	2				1	1	
Brigade de surveillance extérieure (BSE) de SETE	32				13	19	
dont : Maîtres-de-chien	2				1	1	
Brigade de surveillance extérieure (BSE) de MONTPELLIER MEDITERRANEE Aéroport	19				7	12	
dont : Maîtres-de-chien						0	
sous-total DIVISION	145		6	12	58	68	1
DIVISION du GARD . LOZERE							
Chef divisionnaire et secrétariat à NIMES	3		1	1	1		
Bureau de MENDE	2			0	2		
Bureau de NIMES	9		1	1	5	1	1
Recette locale de BAGNOLS / CEZE	1				1	0	
Centre VITI CI de BAGNOLS / CEZE	15		1	2	7	4	1
Centre de viticulture de NIMES	13			2	8	3	
Chef de la surveillance douanière (CSD) de NIMES	1			1			
Brigade de surveillance intérieure (BSI) de NIMES	19				7	12	
dont :							
* Maîtres-de-chien	1					1	
sous-total DIVISION	63		3	7	31	20	2
TOTAL GENERAL	263,00		17	38	108	96	4
dont :							
sous-total AG / CO	159		17	35	69	35	3
sous-total SURV	104		0	3	39	61	1